



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr.
GÉNÉRALE

CAT/C/SR.390/Add.1
3 novembre 1999

Original : FRANÇAIS

COMITÉ CONTRE LA TORTURE

Vingt-deuxième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)* DE LA 390ÈME SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 14 mai 1999, à 10 heures

Président : M. BURNS

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ SUR SES ACTIVITÉS

CLÔTURE DE LA SESSION

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CAT/C/SR.390/Add.1.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.99-41962 (F)

La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 10 h 40.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ SUR SES ACTIVITÉS (point 10 de l'ordre du jour)
(CAT/C/XXII/CRP.1 et Add.1 à 8)

1. Le PRÉSIDENT invite le Comité à procéder à l'adoption de son rapport annuel.

Chapitre premier - Questions d'organisation et questions diverses
(CAT/C/XXII/CRP.1)

2. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) signale qu'avec l'adhésion de la Bolivie à la Convention le nombre d'États parties atteint désormais 114 et que le paragraphe 1 doit être modifié en conséquence. Au paragraphe 9, dans la liste des Vices-Présidents, il convient d'ajouter, après le nom de M. Bostjan Zupančič, "jusqu'au 20 novembre 1998" et faire figurer au-dessous le nom de M. Yu Mengjia suivi de "depuis le 26 avril 1999".

3. M. GONZÁLEZ POBLETE pense qu'il faudrait faire mention du fait que le nombre d'États ayant ratifié la Convention a augmenté par rapport à l'année précédente, ne serait-ce qu'en note de bas de page.

4. Le document CAT/C/XXII/CRP.1, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Chapitre II - Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.1)

5. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.1 est adopté.

Chapitre III - Présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 19 de la Convention (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.2)

6. M. SØRENSEN (Rapporteur) signale qu'il convient d'inclure la Chine dans la liste des pays énumérés au paragraphe 2 dont le secrétariat a reçu les rapports.

7. M. EL MASRY demande si cela a encore un sens d'envoyer des rappels à des États parties comme la Somalie ou l'Afghanistan. En effet, comme le Comité a pu s'en rendre compte en examinant une communication d'un Somalien, la Somalie n'a plus de gouvernement à proprement parler. Quant au Gouvernement afghan, il ne contrôle que 10 % du territoire et son rapport n'est donc pas représentatif de la situation du pays.

8. M. MAVROMMATIS rappelle que, lors de la crise au Liban, le Comité avait décidé de cesser d'envoyer des rappels tant que les tensions ne se seraient pas apaisées. Il suggère que le Comité s'inspire de ce précédent dans le cas des deux États parties précités.

9. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) fait observer que c'est au service juridique à New York de décider s'il faut suspendre l'envoi de rappels. La Somalie fait partie des pays qui ont fait l'objet d'instructions allant dans ce sens.

10. M. MAVROMMATIS, appuyé par le PRÉSIDENT, pense que cette question devrait être abordée dans le cadre de discussions portant spécifiquement sur le problème des rapports attendus par le Comité.

11. M. BRUNI (Secrétaire du Comité), répondant à une demande de précisions de M. EL MASRY, indique que la pratique du Comité en ce qui concerne les rappels est d'envoyer le premier lorsque le rapport a plus d'un an de retard et, par la suite, tous les six à huit mois.

12. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.2, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Chapitre IV - Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 19 de la Convention (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.3)

13. M. SØRENSEN donne lecture en anglais du nouveau paragraphe 77.

14. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.3, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre IV - Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 19 de la Convention (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.4/Part.I et II)

15. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.4/Part.I et II est adopté avec des modifications rédactionnelles mineures.

Chapitre V - Activités menées par le Comité en application de l'article 20 de la Convention (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.5)

16. M. SØRENSEN (Rapporteur) demande que le secrétariat fasse figurer le nombre de séances consacrées à l'examen de ce point de l'ordre du jour durant la présente session.

17. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.5 est adopté.

Chapitre VI - Examen de communications reçues en application de l'article 22 de la Convention (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.6/Part.I et II)

18. M. SØRENSEN (Rapporteur) indique que le texte intégral de toutes les décisions du Comité relatives à des communications figure en annexe au rapport annuel.

19. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.6/Part.I est adopté.

20. M. SØRENSEN (Rapporteur) donne lecture, en anglais, du nouveau paragraphe 8 de la partie II.

21. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.6/Part.II, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Chapitres VII et VIII - Sessions futures du Comité et adoption du rapport annuel du Comité (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.7)

22. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.7 est adopté.

Annexes (CAT/C/XXII/CRP.1/Add.8)

23. Le document CAT/C/XXII/CRP.1/Add.8 est adopté.

La séance est suspendue à 11 h 5; elle est reprise à 11 h 25.

24. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que le Comité adopte le projet de rapport annuel dans son ensemble.

25. Il en est ainsi décidé.

CLÔTURE DE LA SESSION

26. Après les échanges de formules de courtoisie habituelles, le PRÉSIDENT déclare close la session du Comité.

La séance est levée à 11 h 30.
